

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS2/10/Add.3

18 avril 1997

(97-1702)

Original: anglais

ETATS-UNIS - NORMES CONCERNANT L'ESSENCE NOUVELLE ET ANCIENNE FORMULES

Rapport de situation des Etats-Unis

Addendum

La communication ci-après, datée du 17 avril 1997, adressée par la Mission permanente des Etats-Unis au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée à la demande des Etats-Unis.

Rapport de situation sur la mise en oeuvre des recommandations et décisions relatives
à l'affaire *Etats-Unis - Normes concernant l'essence nouvelle et ancienne formules*
Rapport du Groupe spécial (WT/DS2/R) et rapport de l'Organe d'appel (WT/DS2/AB/R)

Conformément au *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, les Etats-Unis sont tenus d'indiquer à l'Organe de règlement des différends ("ORD") où en est la mise en oeuvre des recommandations et décisions relatives à l'affaire *Etats-Unis - Normes concernant l'essence nouvelle et ancienne formules*. Cette question sera de nouveau inscrite à l'ordre du jour de la réunion de l'ORD qui aura lieu le 30 avril 1997 et, comme le prévoit l'article 21:6 du *Mémoire d'accord sur le règlement des différends*, les Etats-Unis présentent leur quatrième rapport.

L'Agence pour la protection de l'environnement des Etats-Unis (l'EPA) poursuit son évaluation des options en vue de la mise en oeuvre des recommandations. Nous pensons qu'un projet de réglementation révisée sera publié prochainement pour que le public puisse présenter des observations.